

## RAPPORT RSE 2022 - ARTICLE 29 (LEC)

## CSR REPORT 2022 - ARTICLE 29 (LEC)

JANVIER 2023 / JANUARY 2023



# Edito

« Balzac REIM publie son premier rapport ESG Article 29 (LEC) avec la volonté de participer à l'élan collectif de l'ensemble de la profession vers l'investissement responsable.

Ce rapport est aussi un témoignage de notre implication continue et de celle de nos partenaires en faveur d'un avenir durable. »

"Balzac REIM has published its first Article 29 ESG report (LEC), with the objective of contributing to the real estate collective ambition towards responsible investment.

This report highlights our ongoing commitment, linked with our partners, to a sustainable future."

François MENAGE  
CEO Balzac REIM

## Contenu

1. Démarche générale
2. Moyens internes
3. Démarche de prise en compte des critères ESG
  - 3.1 Processus ESG
  - 3.2 Politique de rémunération
  - 3.3 Grille ESG
  - 3.4 Tableau de bord ESG
4. Stratégie d'engagement et communication
5. Taxonomie européenne
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des Accords de Paris
7. Biodiversité
8. Risques en matière de durabilité
  - 8.1 Cartographie des risques ESG
  - 8.2 Dispositifs de contrôle interne des critères ESG
9. Catégorisation SFDR

## Contents

1. Overall approach
2. Internal resources
3. ESG criterias approach
  - 3.1. ESG process
  - 3.2. Compensation policy
  - 3.3. ESG matrix
  - 3.4. ESG dashboard
4. Commitment strategy and communication
5. European taxonomy
6. Alignment strategy according to Accords de Paris' goals
7. Biodiversity
8. Risk management
  - 8.1. ESG risk mapping
  - 8.2. Internal control systems for ESG criterias
9. SFDR classification

## 1. DEMARCHE GENERALE / OVERALL APPROACH

1.1 Depuis sa création en 2007, Balzac REIM poursuit une démarche environnementale, engagée et responsable, tant dans son comportement au quotidien, que dans ses investissements et sa gestion des actifs immobiliers.

1.1 Since its creation in 2007, Balzac REIM has pursued a committed and responsible environmental approach, both in its day-to-day behavior and in its investments and management of property assets.

### NOS BUREAUX

- Notre siège social est installé, depuis 2019, dans un ensemble immobilier de bureaux bénéficiant du label HQE avec :
  - “Mention exceptionnelle” au niveau du traitement des déchets
  - Présence de bornes électriques en sous-sols
  - Mise à disposition de vélos
- L’aménagement intérieur et le mobilier en bois de nos bureaux ont été réalisés par une coopérative basque engagée. Les anciens meubles ont été donnés à une association d’économie circulaire.

### OUR OFFICE

- Since 2019, our headquarter is located in an office complex that has been awarded HQE label with:
  - An “exceptional mention” for waste processing
  - Electrical terminals in the basement
  - Availability of bicycles
- The interior design and the wooden furniture were made by a committed Basque cooperative. The old furniture was donated to a circular economy association.

### NOS COLLABORATEURS

- Balzac REIM est attachée à la sécurité, et à la santé au travail, ce qui assure une quiétude et un bien-être de ses collaborateurs.
- Un véhicule hybride a été acquis dès 2019 et mis à disposition de tous.

### OUR ASSOCIATES

- Balzac REIM is committed to safety and health in the workplace, which ensures the peacefulness and well-being of its employees.
- A hybrid vehicle has been acquired from 2019 and is available to all.

### NOS ENGAGEMENTS

- En signant les PRI, Balzac s’est engagé pour la lutte contre le réchauffement climatique.
- Depuis 2021, Balzac REIM est sponsor de bronze des Cycles de l’Immobilier (levée de fonds pour des œuvres caritatives) et est fier de la participation active de l’un de ses asset manager.
- L’association d’intégration des personnes porteuses de handicap « Café Joyeux » fait partie de nos fournisseurs.

### OUR COMMITMENTS

- By signing the PRI, Balzac has committed itself to the fight against global warming.
- Since 2021, Balzac REIM has been a bronze sponsor of the Cycles de l’Immobilier (fund raising for charities) and is proud of the active participation of one of its asset managers.
- The association for the integration of people with disabilities “Café Joyeux” is one of our suppliers.

1.2 Dans le cadre de ses investissements, Balzac REIM a toujours recherché une approche concrète respectant les critères ESG.

1.2 In its investments, Balzac REIM has always had a concrete approach that respects ESG criteria.

Toutes les opérations immobilières de Balzac REIM font l'objet d'une analyse stricte des aspects environnementaux, ce qui nous permet d'obtenir des certifications environnementales.

All of Balzac REIM's real estate operations are subject to a strict analysis of environmental aspects, which enables us to obtain environmental certifications.

En tenant compte des critères ESG, notre objectif est la maximisation de la création de valeur pour nos clients, en passant par une information transparente et un contrôle des risques.

By taking ESG criteria into account, our objective is to maximize value creation for our clients, through transparent information and risk control.

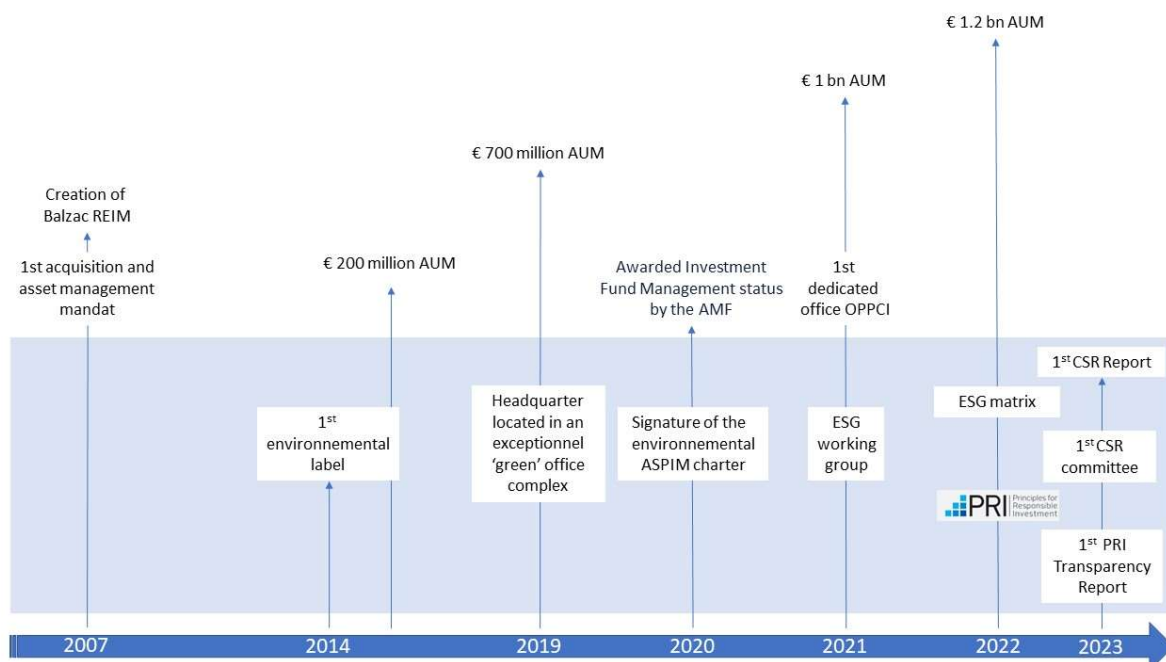
1.3 Les préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance sont au cœur de la stratégie d'investissement de Balzac REIM.

1.3 Environmental, social and governance concerns are central in Balzac REIM's investment strategy.

Nous sommes convaincus que la prise en compte des critères ESG permet d'améliorer la consommation énergétique des bâtiments, tout en se préoccupant notamment du bien être des occupants.

We are convinced that taking ESG criteria into account allows us to improve the energy consumption of buildings, while also taking into account the well-being of the occupants.

**Nos engagements RSE sont associés à notre croissance / Our CSR commitments are linked to our growth**



## 2. MOYENS INTERNES / INTERNAL RESOURCES

Depuis le mois de décembre 2022, deux membres de l'équipe allouent une partie de leur temps de travail aux problématiques ESG (stratégie, reporting, comité). Ce travail se fait en collaboration avec les Assets Managers sur les aspects opérationnels (collecte des données, travaux réalisés visant à améliorer la qualité des immeubles, ...).

Le Directeur Général de Balzac REIM est membre du conseil d'administration de l'ASPIM. Il pilote également le Comité ESG.

En 2022, le Directeur Financier a obtenu la certification AMF Finance Durable. Balzac REIM a également participé à la formation de ses collaborateurs aux problématiques ESG et entend poursuivre cette démarche régulièrement.

Des solutions informatiques spécifiques sont en cours d'analyse auprès de prestataires externes, afin d'assurer les processus suivants :

- Collecte des données énergétiques (consommation d'eau, d'électricité et d'émissions de carbone)
- Suivi et pilotage des données

Since December 2022, two team members have been dedicated part of their working time to ESG issues (strategy, reporting, committee).

The operational aspects of this work (data collection, work carried out to improve the quality of the buildings, etc.) is a collaborative work with the Assets Managers.

The Managing Director of Balzac REIM is a member of the ASPIM Board of Directors. He also leads the ESG Committee.

In 2022, the CFO obtained AMF Sustainable Finance certification. Balzac REIM has also trained its employees in general ESG issues and intends to continue this approach on a regular basis.

Specific IT solutions are currently being developed with external service providers, in order to ensure the following processes:

- Collection of energy data (water consumption, electricity consumption and carbon emissions)
- Data monitoring and data control

## 3. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG / ESG CRITERIAS APPROACH

### 3.1 Processus ESG

Conformément à notre politique RSE, nous mettons en place des outils et des processus à tous les stades de vie d'un actif en intégrant les critères ESG.

#### INVESTMENT MANAGEMENT

- Sourcing et sélection des actifs immobiliers
- Application des critères ESG dans l'analyse des dossiers d'acquisition :
  - Audit technique externe
  - Chiffrage des actions à mener pour améliorer et adapter les bâtiments aux normes en vigueur

### ESG process

In accordance with our CSR policy, we implement tools and processes at all stages of an asset's life by integrating ESG criteria.

#### INVESTMENT MANAGEMENT

- Sourcing and selection of property assets
- Implementation of ESG criteria in the analysis of acquisition files:
  - External technical audit
  - Costing of actions to be taken to improve equipment and adapt buildings to current standards

- Elaboration d'une grille de notation interne pour éclairer toute décision d'investissement
- Sélection des investissements dans le respect des critères ESG

- Development of an internal rating scale to inform all investment decisions.
- Selection of investments in accordance with ESG criteria

#### ASSET MANAGEMENT

- Elaboration d'un programme de travaux favorisant les économies d'énergies (Décret Tertiaire) et améliorant l'environnement au travail
- Recherche et renouvellement de certifications environnementales (HQE, BREEAM, etc)
- Rédaction de documents répondants à la législation environnementale et au cadre règlementaire
- Sélection d'un système de relevés d'indicateurs de performance énergétique dans les immeubles, pour l'année 2023

#### ASSET MANAGEMENT

- Elaboration of a work program promoting energy savings (Tertiary Decree) and improving the environment at work
- Research and renewal of environmental certification (HQE, BREEAM, etc)
- Drafting of documents in compliance with environmental legislation and the regulatory framework
- Selection of an energy performance indicator reporting system, for the year 2023

#### FUND MANAGEMENT

- Prise en compte de la grille ESG interne par l'expert indépendant dans le processus d'évaluation
- Veille règlementaire pour s'assurer de la conformité des structurations avec les règlements SFDR et Taxonomie

#### FUND MANAGEMENT

- Consideration of the internal ESG grid by the independent expert in the valuation process
- Regulatory monitoring to ensure compliance of structuring with SFDR and Taxonomy regulations

Les propositions de Balzac REIM font l'objet d'échanges et de décisions au sein de comités (Comité d'Investissement, Comité d'Asset/Fund Management, Comité de Valorisation).

Balzac REIM's proposals are discussed and decided within committees (Investment Committee, Asset/Fund Management Committee, Valuation Committee).

De plus, un Comité ESG va être créé au cours de l'année 2023.

Moreover, an ESG Committee is going to be launched in 2023.

Il sera présidé par un Directeur Général de Balzac REIM et composé des représentants des principales fonctions. Il aura pour vocation, de se réunir chaque trimestre afin d'aborder les sujets relatifs :

It will be chaired by a Managing Director of Balzac REIM and composed of representatives of the main functions.

On a quarterly basis, it will deal with following matters:

- A l'audit énergétique des actifs (DPE)
- A la collecte, au suivi et au reporting des données de consommation énergétique (Décret tertiaire)
- A l'engagement ESG de Balzac REIM
- A la grille ESG à l'investissement et par actif sous gestion
- Aux risques en matière de durabilité
- Aux conflits d'intérêt

- Energy audits of assets (DPE)
- Collecting, monitoring and reporting energy consumption data (Tertiary decree)
- Balzac REIM's ESG commitment
- The ESG matrix for investments and assets under management
- Sustainability risks
- Conflicts of interest

- Au Rapport RSE - Article 29 LEC
- Au Transparency Report PRI

Ce Comité s'assurera également du bon déroulement du reporting et de la mise en œuvre des actions planifiées.

- CSR Report - Article 29 LEC
- Transparency Report PRI

This committee will also ensure that the reporting and implementation of planned actions are carried out properly.

### 3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération est cohérente avec les objectifs ESG de la société de gestion. Elle intègre le risque en matière de durabilité.

Au 31 décembre 2022, la proportion de femmes est de 25 % sur un effectif total de 8 personnes. Elle sera à 33% par l'arrivée d'une collaboratrice au 1er semestre 2023.

### Compensation policy

The remuneration policy is consistent with the ESG objectives of the management company. It integrates sustainability risk.

At 31 December 2022, the proportion of women was 25% out of a total staff of 8. This will rise to 33% with the arrival of a new member of staff in the first half of 2023.

### 3.3 Grille ESG

Balzac REIM a mis en place une grille ESG qui analyse 8 thématiques :

- L'immeuble dans son environnement
- Les risques environnementaux
- Les qualités propres à l'immeuble
- Le Diagnostic de Performance Energétique
- La Gestion Technique du Bâtiment
- Les services aux occupants
- La relation bailleur
- La flexibilité des espaces

Pour chaque thématique, des points sont attribués et un plan d'action est proposé.

En cas d'acquisition, cette grille fera l'objet d'un suivi des mesures permettant d'améliorer la notation globale de l'immeuble.

Balzac REIM demande également à ses équipes et à ses partenaires d'être impliqués sur les enjeux RSE :

#### INVESTISSEURS

- Diligences approfondies en matière de KYC
- Vérification de l'existence de pratiques ESG

### ESG matrix

Balzac REIM has set up an ESG grid that analyses 8 themes:

- The building in its environment
- The environmental risks
- The specific qualities of the building
- The Energy Performance Diagnosis
- The technical management of the building
- The services to the occupants
- The lessor relationship
- The flexibility of the spaces

This ESG chart is scored by theme, and a quantified action plan is proposed.

In the event of an acquisition, this chart will be followed up on the measures taken to improve the overall rating of the building.

Balzac REIM also asks its teams and partners to be involved in CSR issues:

#### INVESTORS

- Extensive KYC due diligence
- Verification of the existence of ESG practices



#### LOCATAIRES

- Diligences approfondies en matière de KYC
- Sensibilité aux pratiques environnementales et aux économies d'énergie

#### PRESTATAIRES

- Diligences approfondies en matière de KYC
- Sélection d'entreprises pour leurs pratiques responsables y compris en matière de développement durable
- Adhésion à une charte professionnelle privilégiée

#### TENANTS

- Extensive KYC due diligence
- Sensitivity to environmental practices and energy savings

#### PROVIDERS

- Extensive KYC due diligence
- Selection of companies for their responsible practices, including sustainable development
- Preferences to membership of a professional charter

### 3.4 Tableau de bord ESG

Balzac REIM a élaboré une grille ESG en 8 thématiques reprenant 25 points permettant d'établir un scoring actif par actif.

Ce score pourra être amélioré au fur et à mesure de l'Asset Management selon un plan d'intervention établi lors de l'acquisition de l'actif.

Un suivi annuel permettra d'identifier les mesures à mettre en place dans le but d'améliorer ce scoring.

La consolidation de ces notations, actif par actif, doit permettre d'établir un scoring du fonds propriétaire desdits actifs.

A titre d'information, les premiers résultats du scoring d'un fonds géré par Balzac REIM, font ressortir une note de 74/100.

La synthèse des différentes grilles permettra à Balzac REIM de disposer d'une notation globale.

### ESG Dashboard

Balzac REIM has developed an ESG grid of 8 themes covering 25 points to establish a score for each asset.

This score can be improved as the Asset Management progresses according to an intervention plan established at the time of the acquisition of the asset.

An annual follow-up will identify the measures to be put in place in order to improve this score.

The consolidation of these ratings, asset by asset, should make it possible to establish a score for the fund that owns these assets.

For information, the first results of the scoring of a fund managed by Balzac REIM, shows a score of 74/100.

The synthesis of the different actions within the funds and the management company will allow Balzac REIM to have an overall rating.

#### 4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT ET COMMUNICATION / COMMITMENT STRATEGY AND COMMUNICATION

Au 31 décembre 2022, exceptés les actifs inférieurs à 1 500 m2, Balzac REIM dispose de labels sur l'ensemble des actifs immobiliers dont elle assure la gestion. Ainsi, les critères ESG font déjà partie intégrante de la stratégie ESG des actifs.

Bien entendu, Balzac REIM supportera toute résolution en faveur de l'amélioration des critères ESG en exerçant son droit de vote.

On 31 December 2022, except for assets of less than 1,500 m2, Balzac REIM had labels for all the property assets it manages. ESG criteria are therefore already an integral part of the ESG strategy for the assets.

Of course, Balzac REIM will support any resolution to improve ESG criteria by using its voting rights.

Balzac REIM communique sur les aspects ESG à différents niveaux :

- Lors de réunions périodiques avec les investisseurs
- Lors de présentations auprès d'investisseurs
- Dans le Rapport Annuel de la Société de Gestion
  
- Dans le Rapport de Transparence sur le site du PRI (campagne 2022)
- Sur notre site internet [www.balzac-reim.com](http://www.balzac-reim.com)

Balzac REIM communicates on ESG aspects at different levels:

- At regular meetings with investors
- During presentations with investors
- In the Annual Report of the Investment Management Company
- In the Transparency Report on the PRI website (session 2022)
- On our website [www.balzac-reim.com](http://www.balzac-reim.com)

## 5. TAXONOMIE EUROPEENNE / EUROPEAN TAXONOMY

Annexe C - Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie"

Annexe C - Part of assets relating to activities eligible under the technical criteria of Regulation (EU) 2020/852 "Taxonomy"

Tableau 1 - Informations à fournir durant la période transitoire du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 (au titre des exercices clos en 2021 et 2022)

Table 1 - Information to be disclosed during the transition period from January 1<sup>st</sup> 2022 to December 31<sup>st</sup> 2023 (for the financial years ending in 2021 and 2022)

	<b>Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties</b>	<b>Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'alignement des contreparties</b>
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie	100,0%	N/A
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie	0,0%	N/A
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	100,0%	N/A
Part dans l'actif total des produits dérivés	0,0%	N/A
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	0,0%	N/A

## 6. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES 'ACCORDS DE PARIS' / ALIGNMENT STRATEGY ACCORDING TO 'ACCORD DE PARIS's TARGET

Balzac REIM respecte les différentes réglementations françaises en vigueur relatives à l'efficacité énergétique, notamment le Décret Tertiaire.

Ce dernier s'applique aux immeubles tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup> et fixe un objectif de réduction de 40% des consommations énergétiques à 2030.

Des indicateurs de suivi des consommation énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sont en cours d'élaboration.

Balzac REIM complies the various French regulations related to energy efficiency, in particular the Tertiary Decree.

This decree applies to tertiary buildings over 1,000 m<sup>2</sup> and sets a target of reducing energy consumption by 40% by 2030.

Indicators for monitoring energy consumption and greenhouse gas emissions are currently being developed.

## 7. BIODIVERSITE / BIODIVERSITY

Les enjeux de biodiversité sont pris en compte dans la grille ESG, dès la construction avec les promoteurs, lors de travaux, à l'acquisition et en gestion.

Biodiversity issues are taken into account in the ESG grid, from the construction stage with developers, during works, acquisition and management.

Les indicateurs permettant de mesurer les objectifs internationaux liés à la biodiversité sont en cours d'élaboration.

Indicators for measuring international biodiversity targets are currently being developed.

## 8. RISQUE EN MATIERE DE DURABILITE / RISK MANAGEMENT

### 8.1. Cartographie des risques ESG

### ESG risk mapping

Balzac REIM prend en compte, dans la mesure du possible, les risques en matière de durabilité.

Balzac REIM takes sustainability risks into account as far as possible.

Pour mémoire, le risque en matière de durabilité se définit comme suit : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

For the record, sustainability risk is defined as an environmental, social or governance event or situation that, if it occurs, could have a significant negative impact on the value of the investment.

#### PRINCIPAUX RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE (en cours d'élaboration pour 2023)

#### MAIN RISKS IN TERMS OF SUSTAINABILITY (in progress for 2023)

##### *Environnement*

- *CLIMAT*  
*Les principaux risques liés au changement climatique pour les actifs immobiliers sont les suivants : sécheresse, inondation, vagues de chaleur.*
- *ENERGIE et CO2*  
*Evolution réglementaire liées aux consommations d'énergies et aux émissions de CO2 (taxes, interdictions d'équipements, ...).*
- *BIODIVERSITE*  
*Risque réglementaire empêchant la construction ou restreignant l'extension sur les espaces naturels protégés, agricoles ou forestier.*

##### *Environment*

- *CLIMAT*  
*The main climate change risks for property assets are the following : drought, flooding and heat waves.*
- *ENERGY and CO2*  
*Regulatory changes related to energy consumption and CO2 emissions (taxes, equipment bans, etc.).*
- *BIOSIVERSITY*  
*Regulatory risk preventing construction or restricting extension in protected natural, agricultural or forest areas.*

#### Social

- Santé des parties prenantes
- Droits de l'Homme (violations des normes et standards internationaux)
- Exclusions : producteurs de tabac, production d'armes controversées

#### Gouvernance

- Ethique commerciale (graves controverses, violations des normes et standards internationaux)
- Corruption
- Exclusions : pays sur la liste noire GAFI

#### Social

- Health
- Human rights (violations of international norms and standards)
- Exclusions: tobacco producers, production of controversial weapons

#### Governance

- Business ethics (serious controversies, violations of international norms and standards)
- Corruption
- Exclusion of countries from the FATF black list

### 8.2. Dispositifs de contrôle interne des critères ESG

La grille des critères ESG établie à l'acquisition de chaque actif immobilier fait l'objet d'un suivi annuel via un comité AM (BP process).

Dès 2023, le Comité ESG, qui comprend un directeur de Balzac, s'assurera de l'avancée des projets et des actions ESG.

### Internal control systems for ESG criteria

The ESG criteria grid established at the time of acquisition of each real estate asset is monitored annually via an AM committee (BP process).

From 2023, the ESG Committee, which includes a Balzac director, will monitor the progress of ESG projects and actions.

## 9. CATEGORISATION SFDR / SFDR CLASSIFICATION

Au 31 décembre 2022, Balzac REIM gère un fonds de catégorie SFDR article 6, au sens du Règlement Européen (UE) 2019/2088 (dit « SFDR »).

Les investissements ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'encours de ce fonds représente 663 millions d'euros.

A ce jour, aucun fonds n'a été classé Article 8 ou Article 9.

As of December 31, 2022, Balzac REIM manages an SFDR Article 6 fund, in the meaning of the European Regulation (UE) 2019/2088 (known as « SFDR »).

The investments do not take into account the European Union's criteria for environmentally sustainable economic activities. The outstanding amount of this fund is EUR 663 million.

No funds have been classified as Article 8 or Article 9.

Référence dans l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier	Information prévue par le décret 2021-663	L'information prévue est-elle présentée au sein du rapport ?	Indiquer les parties et les pages du rapport qui traitent du sujet	Si l'information n'est pas présentée : explication narrative des raisons de l'omission avec présentation du plan d'amélioration			
				Raison de l'omission	Explication narrative de la raison de l'omission	Plan d'amélioration	Échéance (année) prévue pour présenter l'information prévue
1° - Démarche générale de l'entité	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	Information présentée	Partie 1 - page 5				
	Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte	Information présentée	Partie 4 - page 11				
	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) (respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable)	Information présentée	Partie 9 - page 14				
	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	Information présentée	Partie 1 - page 5 et 7				
2° - Moyens internes déployés par l'entité	Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et les rapports aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données ESG; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Information présentée	Partie 2 - Page 7 Annexe 1 (Informations quantitatives)				
	Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions	Information présentée	Partie 2 - page 7				
3° - Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences	Information présentée	Partie 3 page 5				
	Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité <u>comparant des décisions sur les critères d'adoption de la politique de rémunération à des indicateurs de performance.</u>	Information présentée	Partie 3 page 8				
	Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	Information absente sans explication	N/A	Autres	Pas de conseil d'administration ni conseil de surveillance		
4° - Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	Information présentée	Partie 4 - page 11				
	Présentation de la politique de vote et bilan	Information présentée	Partie 4 - page 11				
	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Information présentée	Partie 3 - Page 11				
	Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Information absente sans explication	N/A		Information non pertinente pour l'entité		
	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	Information absente sans explication	N/A		Information non pertinente pour l'entité		
Note : Dans le cas où l'entité publie un rapport spécifique relatif à sa politique d'engagement actionnarial, ces informations peuvent y être incorporées en faisant référence au présent article	Information absente sans explication	N/A		Information non pertinente pour l'entité			
5° - Taxonomie européenne et combustibles fossiles	Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement	Information présentée	Partie 5 - page 12				
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	Information présentée	Partie 5 - page 12				

6° : Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-8 du code de l'environnement (en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure - SFDR)	Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre	présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Partie 6 - page 13	Absence de données	Indicateurs en cours d'élaboration	Création et mise en place d'indicateurs pertinents	2024
	Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone	présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Partie 6 - page 13	Absence de données	Indicateurs en cours d'élaboration	Création et mise en place d'indicateurs pertinents	2024
	Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Partie 6 - page 13	Absence de données	Indicateurs en cours d'élaboration	Création et mise en place d'indicateurs pertinents	2024
	Pour les entités gérant des fonds indiciaires, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019	Information absente sans explication	N/A	Information non pertinente pour l'entité	Pas de fonds indiciaires		
	Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement	présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Partie 6 - page 13	Absence de données	Indicateurs en cours d'élaboration	Création et mise en place d'indicateurs pertinents	2024
	Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu et la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Partie 6 - page 13	Absence de données	Indicateurs en cours d'élaboration	Création et mise en place d'indicateurs pertinents	2024
	Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Partie 6 - page 13	Absence de données	Indicateurs en cours d'élaboration	Création et mise en place d'indicateurs pertinents	2024
La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Partie 6 - page 13	Absence de données	Indicateurs en cours d'élaboration	Création et mise en place d'indicateurs pertinents	2024	
7° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs liés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants	Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992	présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Partie 7 - Page 13	Absence de données	Indicateurs en cours d'élaboration	Création et mise en place d'indicateurs pertinents	2024
	Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Partie 7 - Page 13	Absence de données	Indicateurs en cours d'élaboration	Création et mise en place d'indicateurs pertinents	2024
	La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité	présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Partie 7 - Page 13	Absence de données	Indicateurs en cours d'élaboration	Création et mise en place d'indicateurs pertinents	2024
8° : Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité et, en particulier la publication des différentes informations doit respecter les exigences du 8bis de l'article D-533-16-1 du CMF	Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière	présence d'explication(s) sur l'absence d'information		Autres	La cartographie des risques en matière de durabilité est en cours d'élaboration	Formaliser une cartographie des risques en matière de durabilité	2024
	Une description des principaux risques ESG pris en compte et analysés, qui comprend pour chacun des risques une caractérisation, une segmentation, une indication des secteurs économiques et zones géographiques concernés par ces risques, une exploitation des critères utilisés	présence d'explication(s) sur l'absence d'information		Autres	La cartographie des risques en matière de durabilité est en cours d'élaboration	Formaliser une cartographie des risques en matière de durabilité	2024
	Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	présence d'explication(s) sur l'absence d'information		Autres	La cartographie des risques en matière de durabilité est en cours d'élaboration	Formaliser une cartographie des risques en matière de durabilité	2024
	Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte	présence d'explication(s) sur l'absence d'information		Autres	La cartographie des risques en matière de durabilité est en cours d'élaboration	Formaliser une cartographie des risques en matière de durabilité	2024
	Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques	présence d'explication(s) sur l'absence d'information		Autres	La cartographie des risques en matière de durabilité est en cours d'élaboration	Formaliser une cartographie des risques en matière de durabilité	2024
	Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	présence d'explication(s) sur l'absence d'information		Autres	La cartographie des risques en matière de durabilité est en cours d'élaboration	Formaliser une cartographie des risques en matière de durabilité	2024



## Annexe D - Indicateurs quantitatifs issus du D. 533-16-1

Référence réglementaire	Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré	
	1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	100,0%	
	2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, <b>des budgets consacrés aux données environnementales</b> , sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	25,0%	
			Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	1,0%	
			Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	0	
			Montant des investissements dans la recherche [2]	Montant monétaire (€)	0	
			Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	5	
	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un <u>dialogue</u> , les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	1,0%		
		<b>Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC</b>				
		Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	N/A		
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	N/A		
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A		
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A		
Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux		Nombre	N/A			
Nombre de votes sur les enjeux sociaux		Nombre	N/A			
Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A				

	4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.d. Bilan de la <u>politique de vote</u> , en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
			% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
			% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	N/A
			% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
			% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
			% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
			% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
			% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
			% de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	%	N/A
			<a href="#">Article 1-III du décret d'application de l'article 29 LEC</a>	5. informations relatives à la <u>taxonomie</u> européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]
<b>L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC</b>					
6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique		N/A	
	Unite de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte		GES	
	Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)		432,5	
	Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%		65%	
	Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique		N/A	

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	N/A
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	N/A
	6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	non
	6. b. ii. Le niveau de couverture au niveau du portefeuille ; (le niveau de couverture entre classes d'actifs est à préciser au sein du rapport)	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	65,2%
	6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	N/A
	6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur  (si plusieurs indicateurs utilisés, ajouter autant de colonnes que d'indicateurs utilisés)	Métrique libre (en cohérence avec l'objectif mentionné au 6.a., si applicable)	Valeur numérique	121 Kg équivalent carbone Co2/m2
		Description de la métrique libre	Texte	Kg équivalent carbone Co2/m2
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	GES
	6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0,0%
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0,0%
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	non
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique	Date	N/A
	7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique
Description succincte de la métrique			Texte	N/A
Unité de mesure de la métrique libre			Texte	N/A
Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité			Montant monétaire (€)	N/A
Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours			%	N/A